

Compte rendu : Réunion du conseil municipal

Vendredi 5 novembre 2021

Date de convocation : 30 octobre 2021

Etaient présents : MM. et Mme, A. Debeugny, F. Debeugny, B. Deleau, C. Denizart, C. Dumortier, J-P Huet, P. Le Guellec.

Etaient excusés : MM. B. Cavet, X. Hein.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 20 h 57 sous la présidence de M. François Debeugny.

Mme A. Debeugny est désignée secrétaire de séance.

Communication du Maire

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le 3 décembre 2021 à la mairie.
- Une réunion élus-gendarmerie aura lieu le lundi 22 novembre à 18h30 à la salle des conférences de la Communauté de Communes de Corbie.
- La SICAE invite les représentants de la commune à l'inauguration de son show-room sur les nouvelles technologies en matière d'éclairage, le jeudi 2 décembre à 18h30 à Hangest en Santerre.
- Le planning des réunions de conseil et autres pour 2022 est distribué aux membres du conseil.

Travaux des commissions :

Administration générale, finances, éducation

- M. le Maire et Mme Dumortier ont reçu les candidats au poste d'adjoint technique pour le ménage des locaux (école, mairie, église, salle des fêtes). Mme Corine Ringeval a été recrutée à compter du 1^{er} novembre 2021, pour une durée de deux mois en CDD.
- M. Alexis Levert a été nommé stagiaire à compter du 1^{er} novembre sur le poste d'adjoint technique territorial (27h par semaine), pendant une année en vue de sa titularisation.
- Suite au recrutement de M. Levert à compter du 1^{er} novembre 2021, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs. Après en avoir délibéré le CM décide (7 pour) d'approuver la répartition suivante : un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 27 h par semaine, un adjoint technique territorial à temps non complet 27 h par semaine et un adjoint administratif à temps non complet 13 h par semaine.
- Le CM décide (7 pour) de verser une subvention de 100 € à l'association la Maisonnée des Cantons pour contribuer aux charges de dépenses courantes des chantiers d'insertions.
- M. le Maire ira chercher la nouvelle clé de signature électronique à la CCI d'Amiens.
- M. le Maire explique que le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de téléphonie de la commune est actualisé chaque année. Après en avoir délibéré le CM (7 pour) décide d'adopter la proposition de calcul et le montant révisé des redevances « Electricité, gaz et téléphonie ».

- M. le Maire présente au CM la proposition de la société Berger Levrault pour le renouvellement du matériel bureautique de la mairie d'un montant de 2939.76€ HT (un PC, un PC portable, la mise à jour des logiciels de bureautique, l'installation et le transfert des données). Après en avoir délibéré le CM (7 pour) accepte cette proposition et autorise M. le Maire à effectuer les démarches administratives.
- M. le Maire donne lecture du courrier du CDG 80, qui met une agence d'intérim à disposition des collectivités de la Somme. Il s'agit d'un service facultatif permettant de recourir à du personnel temporaire au sein des collectivités. Après en avoir délibéré le CM (7 pour) décide d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et avenants selon les missions à assurer.
- M. le Maire donne lecture du courrier émanant de la DDTM de la Somme, afin d'instaurer le taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2022. Après discussion le CM décide de garder le taux actuel, soit 5 %.
- M. le Maire présente la demande de subvention de Cachy Animation. Le CM décide (7 pour) d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 € pour l'année 2021.
- M. le Maire explique que le loyer du logement communal doit être révisé chaque année à la date anniversaire du bail. Après en avoir délibéré le CM décide d'appliquer la révision du loyer (coefficient 0.83 %) au 1^{er} novembre 2021.
- M. le Maire donne lecture au CM des règles d'éligibilité et les conditions générales pour pouvoir prétendre à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Le CM autorise M. le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR, pour une aide financière dans le cadre des travaux d'accessibilité des ERP de la commune, selon les devis déjà validés.

Commission Communale d'Action Sociale

- L'opération Brioches a permis de récolter la somme de 317,50 € qui a été reversée à l'association ADAPEI 80.
- La Commission Communale d'Action Sociale organisera la soirée Beaujolais nouveau, le 18 novembre 2021, à la salle des fêtes.
- Une réflexion est en cours sur la confection du colis des aînés. La commission précise que le colis sera attribué aux personnes âgées de 62 ans et plus. La distribution aura lieu le samedi 18 décembre à partir de 10h.
- Dans le cadre de la mise en conformité du cimetière communal, M. Le Guellec a tenu une permanence à la mairie le 31 octobre et le 1^{er} novembre, pour la reprise des concessions. L'échéance de cette procédure est fixée au 15 novembre 2021.

Communication, Relation, Loisirs

- Pour la cérémonie du 11 novembre, une invitation sera distribuée aux habitants de Cachy. Les enfants et l'enseignante de l'école sont conviés à participer. Le vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.
- Pour le Noël des enfants, le CM recherche une animation de rue, pour accompagner la tournée du Père Noël.
- La cérémonie des vœux pour la nouvelle année aura lieu le dimanche 9 janvier à 18h à la salle des fêtes.
- Le prochain « Cachy Infos » sera distribué le 26 novembre. La rédaction des différents articles est attribuée aux membres de la commission. La commission se réunira le 23 novembre pour la relecture.

Environnement, Cadre de vie

- Le montage des décorations de Noël aura lieu le mercredi 24 novembre. Il a été demandé un devis pour la réparation des boîtiers de branchement des guirlandes à la société SOPELEC. Celui-ci s'élève à 1140.00 € TTC, le CM accepte cette proposition.
- Mme Dumortier donne lecture du courrier du jury régional Villes et Villages des Hauts-de-France. Le jury décide d'attribuer le label « 1 fleur » avec ses encouragements.
- Le partenariat avec la SACPA (fourrière animale) arrive à échéance le 31 décembre 2021. Il est proposé un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de trois ans. La prestation s'élève à 427.94 € HT par an. Le CM accepte la prolongation de contrat et autorise M. le Maire à effectuer les démarches administratives.
- Mme Dumortier propose de démonter l'ancien abri-bus à côté de la mare.

Urbanisme

- M. le Maire indique avoir rencontré l'entreprise Signaux Girod pour l'établissement d'un devis pour l'achat d'un panneau de pré-signalisation, de noms de rues et de numéros d'habitations.
- Les ampoules de l'éclairage public ont été changées.
- Le tableau de classement de la voirie communale a été actualisé. Le CM (7 pour) approuve cette actualisation, qui concerne la rue Thompson.

Biens communaux, Travaux

- M. le Maire donne lecture du devis de la société PJD pour l'installation d'un vidéoprojecteur dans la salle du conseil, pour un montant de 1424.48 € HT. Le CM accepte ce devis.
- Mme Dumortier donne lecture des différents devis pour divers travaux à la mairie. Le premier concerne la réfection du sol du rez de chaussée de la mairie, pour un montant de 7934 € HT. Le second concerne le démoussage des toitures école et mairie, la démolition de cheminées « inutiles » sur le bâtiment pour un montant de 12009,40 € HT. Après en avoir délibéré le CM accepte le devis de la société DBS pour le sol et le devis de la société ETEVE pour les travaux en toiture. Il autorise M. le Maire à signer les différents devis, à demander des aides financières auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif communal et auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Communauté de Communes du Val de Somme

- M. le Maire informe le CM d'une possible mise en place de l'application « Intramuros », permettant de diffuser l'information communale et intercommunale aux administrés. Ce point sera présenté au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h54.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres,

François DEBEUGNY

Alice DEBEUGNY